

Achat en nue propriété avec usufruit en viager

Par gigliola caneschi, le 13/08/2008 à 17:30

ma cousine qui habite en Amérique Latine a acheté un appartement à Paris en nue propriété, l'usufruit du vendeur est viager. En cas de décès du vendeur comment et par qui en sera-t-elle informée et qu'elles seront les formalités à remplir pour récupérer son bien?

Par juliendu44, le 16/08/2008 à 00:31

Bonsoir, a mon avis et en esperant que votre cousine soit passee devant un notaire elle n aura pas a se manifester puisque c est le notaire qui l'informera et reglera toutes les formalites.